DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/381/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la fermeture à la circulation de la rue Paul Bignon les Samedi 12 juillet 2025, Samedi 26 juillet 2025, Samedi 2 août 2025, Samedi 9 août 2025, Samedi 16 août 2025 et le Samedi 23 août 2025.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er : **Les Samedis 12 juillet 2025, Samedi 26 juillet 2025, Samedi 2 août 2025, Samedi 9 août 2025, Samedi 16 août 2025 et Samedi 23 août 2025 de 10 heures à 18 heures**
La circulation et le stationnement seront interdits rue Paul Bignon de la Place Guillaume Le Conquérant à la rue du Marché Saint-Jacques.

Article 2 : L'interdiction énoncée à l'article 1 n'est pas applicable aux Services de Secours, de Police et aux Ambulances qui disposeront d'un couloir de circulation.

Article 3: Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le deux juillet deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

MAIRIE DE VILLE D'EU SEINE-MARITIME

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)